



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 04 juin 2015

### A 20h30

<b>Nb de conseillers</b>	
En exercice	15
Présents	14
votants	14
absents	1
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD,  
BEUGUEHO , MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO,  
GEOFFROY, WEBER, MELIANI

**Absents excusés** : Mr GENCO

**Secrétaire de séance** : Mme JOFFROY Séverine

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
09/06/2015

#### 1) Encaissement d'une recette non restituable

Dépôt en Préfecture  
09/06/2015

Vu l'information des services de la DGFIP qu'une partie de la caution d'un ancien locataire parti sans laisser d'adresse ne peut lui être restituée,

Affichage du  
09/06/2015

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix l'encaissement de cette recette exceptionnelle d'un montant de 287,50€ au compte 7788.

Convocation du  
23/05/2015

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 04 juin 2015

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
votants	14
absents	1
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD,  
BEUGUEHO , MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO,  
GEOFFROY, WEBER, MELIANI

**Absents excusés** : Mr GENCO

**Secrétaire de séance** : Mme JOFFROY Séverine

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
09/06/2015

#### 2) Ratification d'une sous-traitance

Dépôt en Préfecture  
09/06/2015

Le conseil municipal prend acte et donne son accord à l'unanimité des voix pour la déclaration de sous-traitance déposée par l'entreprise STARDEST au profit de la société CENTRAL POSE pour la pose des pavés à Frontigny.

Affichage du  
09/06/2015

Convocation du  
23/05/2015

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 04 juin 2015

#### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
votants	14
absents	1
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER, MELIANI

**Absents excusés** : Mr GENCO

**Secrétaire de séance** : Mme JOFFROY Séverine

#### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
09/06/2015

Dépôt en Préfecture  
09/06/2015

Affichage du  
09/06/2015

Convocation du  
23/05/2015

#### **3) Avenant au marché de requalification de la rue des jardins et chemin de la fontaine**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'évolution du chantier de Frontigny et des réunions de chantier hebdomadaires.

Suite à différentes révisions des prestations, un avenant au marché est nécessaire. Celui s'élève à la somme de 55.287,54€ TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte l'avenant et donne pouvoir à Mr le Maire afin de signer les documents s'y rapportant.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 04 juin 2015

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
votants	14
absents	1
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER, MELIANI

**Absents excusés** : Mr GENCO

**Secrétaire de séance** : Mme JOFFROY Séverine

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
09/06/2015

#### **4) Motion pour la sauvegarde des libertés locales**

Dépôt en Préfecture  
09/06/2015

Le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui prévoit le principe de l'élection généralisée au suffrage universel direct des élus intercommunaux, sans fléchage, à compter de 2020, prépare la marginalisation puis la disparition de nombreuses communes. Et pas uniquement des communes rurales.

Affichage du  
09/06/2015

Convocation du  
23/05/2015

Ce texte n'a fait l'objet d'aucune concertation digne de ce nom. Il a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Il n'est assorti d'aucune évaluation, ni sur les effets attendus au sein des collectivités, ni sur l'impact sur les territoires.

Il postule des économies que précisément aucune étude ne démontre et encore moins ne chiffre. La même stratégie avait été utilisée pour le redécoupage des régions, dont chacun reconnaît aujourd'hui qu'il aboutira à des dépenses supplémentaires, ne serait-ce que par l'alignement par le haut des écarts de rémunération et de statut des différentes catégories d'agents.

Il est imposé avec brutalité et dans la précipitation. Il amplifie une dérive législative continue depuis trop longtemps où les règles d'organisation de



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Commune de Mécleuves  
Canton de Verny*

l'action publique changent sans cesse, particulièrement en ce qui concerne les normes, les contraintes, les schémas, la répartition des compétences, le PLUi ou encore l'intercommunalité.

La teneur dominante de ces mesures conduit à fragiliser les communes, et par voie de conséquence, le service aux populations, alors même qu'elles ont besoin de proximité, de repères, de solidarité et de fraternité.

Ce projet méconnaît l'attachement des maires aux principes de coopération librement consentie, de gestion mutualisée, de subsidiarité et de complémentarité entre communes et Intercommunalités.

Voilà pourquoi, les maires ruraux de Moselle demandent aux parlementaires mosellans de s'opposer à son adoption en l'état, et de manière générale de rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales ou ne prendrait pas en compte les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en oeuvre du PLUi.

Le conseil municipal de Mécleuves, à l'unanimité des voix, rejoint les positions de l'AMRF et sollicite également l'opposition des parlementaires à l'adoption de tout texte qui mettrait à mal les libertés locales.

Le Maire,  
M.TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 04 juin 2015

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
votants	14
absents	1
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER, MELIANI

**Absents excusés** : Mr GENCO

**Secrétaire de séance** : Mme JOFFROY Séverine

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
09/06/2015

Dépôt en Préfecture  
09/06/2015

Affichage du  
09/06/2015

Convocation du  
23/05/2015

#### 5) **Projet A31bis : options techniques proposées**

Le conseil municipal de Mécleuves, constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont. Dans le cadre du grand débat public, **le conseil municipal souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.**

La section Fey-Augny n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz. Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années. Le projet A31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont. En ce sens, trois constats s'imposent :

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;
- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31 ;

- Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.

Le Maire,  
M.TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 04 juin 2015

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
votants	14
absents	1
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER, MELIANI

**Absents excusés** : Mr GENCO

**Secrétaire de séance** : Mme JOFFROY Séverine

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
09/06/2015

Dépôt en Préfecture  
09/06/2015

Affichage du  
09/06/2015

Convocation du  
23/05/2015

#### **6) Projet A31bis : péages envisagés**

Le conseil municipal de Mécleuves, constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. L'une des options de ce projet étant de financer les travaux par le biais de la création de péages, notamment sur l'A4 au Nord-Est de Metz et sur l'A31 au Nord de Thionville, **le conseil municipal affirme très clairement sa totale opposition à la création de péages sur les autoroutes existantes**. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

- A l'origine, les premiers tronçons de l'A31 ont été largement financés par le conseil général de la Moselle. On ne peut pas faire payer une deuxième fois les Mosellans actuels, alors que leurs parents ont déjà payé hier.
- La saturation de l'A31 est accentuée par le trafic des poids lourds, caravanes et autres véhicules extérieurs au département. Les Mosellans qui utilisent l'A31 pour aller travailler n'ont pas à payer un tribut quotidien servant à écouler ces flux en transit.
- Initialement, l'écotaxe sur les poids lourds devait cofinancer les



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

travaux de l'A31. Cela aurait permis de faire contribuer les véhicules étrangers au financement des infrastructures. En effet, avec leurs réservoirs qu'ils remplissent au Luxembourg, ceux-ci vont jusqu'en Espagne sans supporter aucune de nos taxes sur le carburant. Par démagogie, la ministre Ségolène ROYAL a hélas supprimé l'écotaxe. Toutefois, les Mosellans n'ont pas à en supporter les conséquences.

- L'abandon de l'écotaxe a fait suite aux manifestations violentes des « *bonnets rouges* » bretons. Or en Bretagne, toutes les autoroutes et voies rapides sont gratuites. Ce serait un comble que pour satisfaire des Bretons déjà privilégiés, on impose par contrecoup des péages aux Mosellans.
- La création d'une écotaxe régionale sur les poids lourds est la solution qui apporterait du financement, tout en dissuadant le transit international dans le sillon mosellan. L'Allemagne a une taxe de ce type (LKW Maut), qui entraîne un report du trafic en Lorraine et en Alsace ; il faut réagir en sens inverse.

Le Maire,  
M.TOURNAIRE